

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Les Ressources Campbell inc.

Interdit à Les Ressources Campbell inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et ses rapports de gestion intermédiaires des périodes terminées les 31 mars, 30 juin et 30 septembre 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 3 février 2010.

Décision n°: 2010-FIIC-0010

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.